

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
26 novembre 2024	6	0	2	5	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point n°2 : Décision modificative n°1.

Le Comité Syndical,

Le budget primitif de l'exercice 2024 a été adopté le 23 janvier 2024 et le budget supplémentaire le 18 juin 2024.

La présente décision modificative est la première de l'exercice budgétaire 2024. Elle est présentée sans augmentation ou baisse de crédits. Le budget total du SERM est maintenu à 15 091 135,29 € (opérations réelles et ordres).

Les évolutions visent à affecter les crédits dans les chapitres budgétaires correspondants aux dépenses restant à engager. Ces évolutions concernent les points qui suivent :

- En section d'exploitation, 50 000 € sont virés du chapitre 011 charges à caractère général vers le chapitre 67 charges exceptionnelles notamment pour financer un partenariat avec l'association Humanité Solidarité Médecine à hauteur de 10 000 € qui vise à apporter de l'eau potable dans des régions de la bande de Gaza.
- En section d'investissement, 100 000 € sont virés du chapitre 23 immobilisations en cours vers le chapitre 20 immobilisations incorporelles afin d'engager des dépenses dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'horizon 2050.

VU l'instruction budgétaire M49 ;

VU la délibération du 18 juin 2024 relative au budget supplémentaire ;

### DÉCIDE

D'ADOPTER la décision modificative du budget n°1 qui est présentée en équilibre ;

DE VOTER les crédits par chapitre au niveau de la section d'exploitation et d'investissement telle que présentée en annexe.

La Présidente,  
Rachel BURGY